



Avenant compromis de vente

Par **beki**, le 15/11/2020 à 17:19

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente il y a 2 mois, lors de ma première visite j'ai demandé le diagnostic assainissement collectif (non obligatoire dans ma commune), car j'ai un doute sur l'installation, vu que cette maison était un garage transformé en habitation et qu'ils se sont raccordés au réseau de la maison voisine, avec une servitude de passage de tuyau dans le jardin du voisin, ce jour les vendeurs ne l'ont toujours pas fait alors qu'ont va signer dans 1 semaine et demi, de plus j'ai visité ce bien 2 fois avant le compromis et 1 fois après, et à chaque fois je n'ai pas eût accès aux combles, l'agent immobilier me certifie qu'il n'y à aucun soucis alors qu'il m'a dit que lui même n'a pas visité les combles, pour la toiture c'est pareil, la maison étant très haute je n'arrive pas à voir l'état, j'avais pris RDV avec un professionnel, l'agent immobilier était d'accord pour venir ouvrir et à appelé les vendeurs pour leur dire, ils ont refusé en disant qu'ils ne comprenaient pas pourquoi je voulait voir l'état des combles et de la toiture, soi disant il n'y à aucun problème, si c'est le cas alors pourquoi ils ont refusé la visite du professionnel. J'a appelé mon notaire pour lui demander un avenant avec rajout de 2 conditons suspensives celle de l'état de la toiture après vérification par un professionnel et celle de la conformité de l'assainissement collectif.

Merci de me dire si cet avenant suffit à me couvrir en cas de problème et s'il y aura à nouveau un délai de rétractation.

Je ne dors plus et j'ai peur de me retrouver à la rue, car je vends mon bien j'achète ce bien le même jour, donc je dois libérer mon bien.

Merci d'avance pour votre aide